

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
■ 14 AVRIL 2022

**Membres**

- en exercice :	12
- présents :	8
- votants :	9
- absents :	4

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIÉ.

Date de convocation : 31 mars 2022

N° 22-07

**Objet**

Approbation du compte  
administratif 2021 – Budget  
CCAS

Etaient présents :

Olivier AUTHIÉ, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Julie MARQUIS, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN, Aline MESNAGER.

Absents excusés :

Maria URZAY AZNAR (Procuration à Hélène DAUBIAN), Salima HELHAL, Caroline PELISSIER.

Absent :

Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Julie MARQUIS a été désignée comme secrétaire de séance.

**22-07 Approbation du compte administratif 2021 – Budget CCAS**

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Madame la Vice-Présidente fait connaître au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2021 suivants :

Fonctionnement (en €)	
Recettes	4 598,20
Dépenses	3 120,05
Excédent de clôture 2021	1 478,15
Résultat de l'exercice précédent	11 369,51
Part affecté à l'investissement	0
<u>Résultat de clôture cumulé</u>	<b>12 847,66</b>

Investissement (en €)	
Recettes	800
Dépenses	800
Excédent de clôture 2021	0
Résultat de l'exercice précédent	250
<u>Résultat de clôture cumulé</u>	<b>250</b>

*Le Président, Olivier AUTHIÉ ne prend pas part au vote et sort au moment du vote.  
La Vice-Présidente, Claire DE MATOS prend la présidence de l'assemblée.*

**La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget du Centre Communal de l'Action Sociale.

**CHARGE** la Vice-Présidente à signer tous les actes liés à cette affaire.

**CHARGE** la Vice-Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

***La Vice-Présidence du CCAS,***

**Claire DE MATOS**